

Bien aménager son jardin



Avant toute réalisation, nous vous conseillons de vous renseigner sur les **règles d'urbanisme** auprès de votre mairie.

Vous vous apprêtez à construire votre maison ou à y effectuer des travaux. C'est aussi le bon moment pour commencer à réfléchir à l'aménagement de votre jardin. En effet, un jardin bien aménagé c'est :

- **Moins de déchets verts** donc moins de visites à la déchèterie
- **Moins d'arrosage** et une meilleure résistance à la sécheresse
- **Moins d'entretien**
- **Moins d'engrais** et de pesticides
- **Plus de biodiversité**

LES HAIES

Pensez long terme. Privilégiez les **espèces à pousse plus lente**, qui ne deviennent pas trop hautes...

Elles nécessitent moins d'entretien et génèrent moins de déchets verts que les espèces à croissance rapide. Elles favorisent aussi la biodiversité, d'autant plus si elles sont locales.

Quelques idées :

En Bretagne, en fonction du sol (sec ou frais) et de l'exposition (soleil ou ombre), **de nombreuses espèces peuvent s'adapter** à tous les emplacements. Par exemple les différentes espèces d'oranger du Mexique, troène, pittosporum, abélia, aucuba... Ou pourquoi pas encore une haie fleurie contenant des camélias, des lauriers roses, des rhododendrons...

Une **clôture qui alterne arbustes, palissade et grillage** peut également être une bonne solution. Les **plantes grimpantes persistantes** sont alors idéales pour habiller la clôture : lierres panachés, clématite armandii, solanum, chèvrefeuille japonica... Une vigne vous fournira du raisin sans nécessiter beaucoup de soins !

*Renseignez-vous auprès de pépiniéristes près de chez vous
qui pourront vous conseiller sur les végétaux les mieux adaptés !*



La distance d'implantation d'une haie par rapport à la limite de terrain est réglementée en fonction de sa hauteur et se mesure à partir du milieu du tronc.

- Plantations de **moins de 2 m de hauteur** : implantation à 50 cm minimum
- Plantations de **plus de 2 m de hauteur** : implantation à 2 m minimum

LES CLÔTURES

Dans ce domaine, l'offre est très importante mais... souvent peu durable.

De manière générale, évitez les canisses, films... premier prix en matériaux plastiques, qui ne résisteront pas aux UV et vieilliront très mal. De même sur les clôtures en bois, **mettez sur la qualité** en choisissant des clôtures avec des sections de bois suffisantes qui éviteront d'être cassées au premier coup de vent hivernal. Pensez également à réaliser des **fixations au sol suffisantes** (fondations, jambes de force...).

En **variant la hauteur de vos haies et arbustes**, vous donnerez un caractère plus harmonieux à l'ensemble. Vous pouvez par exemple occulter un vis-à-vis avec le voisinage avec un ou 2 arbustes, sans monter partout une clôture.

Enfin, des murs peuvent aussi être montés en réutilisant des **pierres locales** ou en appliquant un **enduit à la chaux**, plus naturel.

De manière générale, il vaut mieux investir et passer du temps au départ sur un aménagement de qualité que de devoir y revenir tous les 2 à 3 ans... et générer beaucoup de déchets au passage.



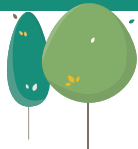
Clôture mixte : lierre, bignone persistante et palissade



Préserver la biodiversité dans nos jardins, c'est favoriser la circulation des espèces auxiliaires, de l'eau et limiter les phénomènes d'îlots de chaleur.

Pour vos clôtures, laissez des **espaces en-dessous ou des ouvertures** pour laisser passer les petits animaux d'un jardin à l'autre. Conserver un **petit tas de végétaux sous une haie** constituera un abri pour un hérisson ou une salamandre. Laisser l'herbe haute dans un coin du jardin, voire y créer une **pelouse fleurie**, attirera papillons et insectes utiles.

LES ARBRES



Le choix des arbres se fait **en fonction de la taille du jardin**. Aux abords de la maison, privilégiez des petits arbres (moins de 8 m).

Les arbres d'ornement n'ont pas besoin d'être taillés, sauf quand la place leur manque pour prendre leur forme naturelle.

LA PELOUSE

Privilégiez des variétés de **gazon rustique** et bien adaptées au sol et à l'exposition (ombre ou soleil).

Entretien : pratiquez la **tonte haute** (tonte à 8 cm du sol plutôt qu'à 3 ou 4 cm) et le **mulching**.

Évitez les pelouses artificielles en plastique... qui finiront tôt ou tard à la déchèterie !



LES ALLÉES ET BORDURES

Pour les allées, utilisez des **gravats que vous concasserez** ou des **pierres locales** pour constituer la couche de fond. Les **pas japonais** dans la pelouse sont aussi de bonnes alternatives aux traditionnelles allées gravillonnées, car ils ne nécessiteront pas de désherbage mais simplement de passer la tondeuse.

Pour les bordures, privilégiez les **matériaux naturels comme le bois, la pierre, la brique**... Évitez les rondins de pin, vite périssables.

Enfin pour vos allées carrossables, pensez à limiter l'imperméabilisation du sol, qui pose souci pour nos rivières. Une zone en **pavés engazonnés** sera moins coûteuse, est facile d'entretien et permettra d'infiltrer l'eau dans le sol.

UN ESPACE POUR LE COMPOSTAGE

Le compostage est un processus naturel, mettant en œuvre la décomposition de matières organiques en présence d'air grâce à l'activité de micro-organismes.

Le compost obtenu après plusieurs mois de maturation constitue un **excellent engrais** qui peut être utilisé pour le potager, le verger, au pied des fleurs et des haies...

Le compostage peut être réalisé en tas ou dans un composteur. Celui-ci doit être placé de préférence sur une surface de terre plane, protégé du froid et du soleil.



Des composteurs peuvent être achetés au Smictom à des tarifs préférentiels : www.smictom-centreouest35.fr > Mes démarches > Acquérir un composteur



Pour plus d'informations, téléchargez le guide
« Guide pour aménager mon jardin zéro déchet »
sur librairie.ademe.fr